

REGLEMENT DE L'INTERNAT 2015 – 2016

Vivre ensemble à l'Internat d'excellence.

L'accueil à l'Internat n'est pas de droit. La vie en son sein exige de chacun un minimum de contrainte. Tout sera mis en œuvre afin de la rendre agréable. Cependant, la mesure d'exclusion sera prise à l'encontre de ceux qui de façon grave ou répétée provoqueraient le désordre.
 L'écoute, le respect, la tolérance de la part de chacun contribuent à rendre la vie plus agréable pour tous.

Les horaires

- 07h00	Lever
- 07h30	Petit déjeuner et fermeture des chambres
- 08h30	Début de cours
- 17h15	Fin des cours
- 18h45	Repas
- 20h00	Retour dans les chambres

RAPPEL : l'accès au chambre est libre mais aucune sortie n'est autorisée après 20h00 l'élève, sera sévèrement sanctionné en cas de non-respect de cette règle.

Une participation de tous ...

- Les chambres sont rangées tous les matins : les lits doivent être faits, les vêtements rangés dans l'armoire.
- Le matin du départ en week-end, les draps doivent être pris pour être lavés et les couvertures ou les couettes doivent être pliées sur le lit.
- Le ménage est effectué régulièrement.
- Pour la propreté des lieux de vie (coulloirs, réfectoire, salle de jeux...) la responsabilité de chaque interne est sollicitée; de plus une participation ponctuelle sera demandée (un roulement est établi)

Sorties des apprentis

- Les apprentis sont autorisés à sortir seuls le soir après 18h00, le retour au centre se fait à 20h00 précise et 22h le jeudi.
- Durant la semaine, l'apprenti (même majeur) doit signaler tout départ ou absence par écrit au secrétariat.
- Tout apprenti qui ne signale pas son départ de l'établissement sera passible d'une sanction.
- Il est formellement interdit de recevoir des visites à l'Internat sous peine de sanction.

Objets personnels et responsabilité

- Pour éviter tout désagrément, veillez à ce que les affaires d'Internat de l'apprenti doit être protégées (sac et armoire). De plus, il est recommandé d'éviter les échanges de vêtements entre camarades et d'être vigilant sur l'appartenance des effets personnels ramenés à la maison.
- En cas de perte d'argent ou d'objets, le centre n'est pas responsable. Il est demandé aux apprentis de ne pas détenir une somme importante ou des objets de valeur.
- Tous les apprentis doivent veiller à respecter la propreté des lieux et le matériel du centre. Leurs familles sont pécutiairement responsables des dégradations éventuelles.

SECURITE

- Nous insistons sur le fait que chaque apprenti est autonome et responsable de ses actes.
- Il est interdit de fumer dans les chambres et sur le balcon.
- En cas de problème l'apprenti délégué de l'Internat doit contacter la personne référente au 05.65.30.37.70 et attendre les consignes, ne surtout pas quitter l'Internat.
- **EVACUATION :** si l'alarme incendie vient à se déclencher, chaque apprenti est prié d'évacuer le bâtiment conformément aux consignes données en début d'année, se rendre au lieu de rassemblement (le parking) situé devant le bâtiment et attendre la personne responsable de l'Internat.

TROUSSEAU

L'apprenti doit obligatoirement fournir :

- Un traversin, une couette ou une couverture, 1 drap house, une alèse pour lit de (90/180)
- Et amener :
 - Des vêtements suffisants pour la semaine (prévoir quelques cintres) et des chaussons.
 - Un nécessaire de toilette complet (peigne, brosse, savonnette, brosse à dents...)

Nom de l'élève:.....Classe :.....
 Vu et pris connaissance, je m'engage à respecter le règlement intérieur du centre :

Date et Signature de l'élève _____ Date et signature de la famille _____

Un exemplaire est à conserver par l'apprenti et la famille et l'autre à retourner avant le 15 août 2015